

# CONDUITE DES PONTS ROULANTS – AAUES

## Pontier (Formation initiale)

---

Durée : 3 jours – 21 heures

### PUBLIC CONCERNE

- Toute personne expérimentée devant prendre en charge un pont roulant et l'élingage de manière occasionnelle ou permanente.

---

### OBJECTIFS

- Etre capable d'utiliser un pont roulant en sécurité ;
- Etre capable de réaliser les différents élingages en toute sécurité.

---

### NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 6 à 9 personnes.

---

### MOYENS PEDAGOGIQUES

- Diaporama ;
- Film ;
- Cônes de Lübeck ;
- Livrets remis aux stagiaires.

---

### PRE-REQUIS

- Avoir 18 ans ;
- Aptitude médicale.

---

### PROGRAMME

#### THEORIE

# CONDUITE DES PONTS ROULANTS – AAUES

## Pontier (Formation initiale)

---

- Le pontier et la réglementation
- Les responsabilités du pontier-élingueur
- Identifier les risques de levage et de manutention
- Présentation et technologies des palans, potences, ponts roulants, portiques et semi-portiques
- Les organes de sécurité
- Notions de physique et unités utilisées en levage / Règles de conduite et de sécurité relatives aux ponts roulants
- Gestes de commandement
- Commandes à fils et commandes à distance des ponts roulants
- Prise de poste et fin de poste / Aspect réglementaire et normatif des élingues et accessoires
- Motifs de réformes des élingues
- Notions élémentaires de statique
- Techniques de levage
- Accessoires spéciaux
- Retournement de charges
- Amarrages particuliers (les nœuds).

### PRATIQUE

- Prise en main de l'appareil (connaissance des commandes, des réactions de l'appareil)
- Apprentissage : parcours à vide
- Rattrapage du balancement de la charge
- Levage des charges
- Choix des élingues et de la technique de levage
- Application des gestes de commandement
- Manutention de précision
- Comportement de l'utilisateur selon les situations;

### PROCEDURE D'EVALUATION

- À l'issue de la formation, un contrôle des connaissances théorique et pratiques sera effectué. Contrôle des connaissances théoriques (test sous forme de questionnaire). Epreuves pratiques au cours de la formation permettant d'apprécier si les différentes compétences sont maîtrisées.
- Délivrance d'une attestation de stage et édition d'une autorisation de conduite délivrée sous la responsabilité de l'employeur selon le décret N° 98-1084 du 02 décembre 1998.
- Validation de fin de stage par une Attestation d'Aptitude à l'Utilisation En Sécurité des ponts roulants (AAUES Pontier) aux

# CONDUITE DES PONTS ROULANTS – AAUES

## Pontier (Formation initiale)

---

- stagiaires ayant réussi les épreuves Théoriques et
- Pratiques avec au minimum 70% des points dans les 2 parties du test.

**Observation : Le AAUES pontier doit être réactualisé tous les 5 ans.**



Cette formation vous intéresse ?  
**Demander un devis !**